



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 22 septembre 2025

Président : Madame KOENDERS

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 12 septembre 2025

Nombre de membres du Conseil municipal : 59

Nombre de membres en exercice : 59

Nombre de présents participant au vote : 53

Nombre de procurations : 6

Membres présents :

Madame Nathalie KOENDERS
Monsieur François DESEILLE
Madame Christine MARTIN
Madame Sladana ZIVKOVIC
Monsieur Hamid EL HASSOUNI
Madame Claire TOMASELLI
Monsieur Antoine HOAREAU
Madame Nuray AKPINAR-
ISTIQUAM
Monsieur Franck LEHENOFF
Madame Dominique MARTIN-
GENDRE
Madame Nadjoua BELHADEF
Monsieur Marien LOVICH
Madame Kildine BATAILLE
Madame Delphine BLAYA
Monsieur Christophe AVENA
Madame Lydie PFANDER-MENY
Monsieur Joël MEKHANTAR
Monsieur Denis HAMEAU

Monsieur Jean-Philippe MOREL
Madame Marie-Odile CHOLLET
Monsieur Jean-Paul DURAND
Monsieur Jean-Patrick MASSON
Monsieur Georges MEZUI
Monsieur Massar N'DIAYE
Madame Stéphanie VACHEROT
Monsieur Jean-François
COURGEY
Monsieur Bassir AMIRI
Madame Mélanie BALSON
Madame Catherine DU TERTRE
Madame Nora EL MESDADI
Monsieur David HAEGY
Madame Danielle JUBAN
Madame Marie-Hélène
JUILLARD-RANDRIAN
Monsieur Philippe LEMANCEAU
Madame Ludmila MONTEIRO
Madame Laurence GERBET

Monsieur Emmanuel BICHOT
Madame Céline RENAUD
Madame Caroline
JACQUEMARD
Monsieur Stéphane CHEVALIER
Monsieur Laurent
BOURGUIGNAT
Madame Claire VUILLEMIN
Monsieur Axel SIBERT
Monsieur Patrice CHATEAU
Madame Karine HUON-SAVINA
Monsieur Fabien ROBERT
Monsieur Olivier MULLER
Monsieur Henri-Bénigne DE
VREGILLE
Madame Elizabeth REVEL
Monsieur Philippe THIRION
Madame Valérie TEISSEIRE
Monsieur Frédéric FAVERJON
Monsieur Pierre PRIBETICH

Membres absents :

Monsieur Christophe BERTHIER pouvoir à Monsieur Christophe
AVENA
Madame Françoise TENENBAUM pouvoir à Monsieur Antoine
HOAREAU
Monsieur Vincent TESTORI pouvoir à Monsieur François DESEILLE
Monsieur Bruno DAVID pouvoir à Madame Céline RENAUD
Madame Stéphanie MODDE pouvoir à Monsieur Olivier MULLER
Monsieur François REBSAMEN pouvoir à Madame Nathalie
KOENDERS

OBJET : FINANCES

Organismes divers - Attributions de subventions - Année 2025

Diverses demandes de subventions sont parvenues à la Ville de Dijon, au titre de l'année 2025. Toutes ont été examinées par vos différentes commissions.

Sont soumises à votre décision les attributions présentées dans les tableaux annexés au rapport pour un montant total de 131 280 €.

Par ailleurs, lors de sa séance du 27 janvier 2025, le Conseil municipal a accordé une subvention de fonctionnement d'un montant de 21 000 € à l'association Union Luso Française Européenne au titre de l'année 2025 dont 5 000 € pour ses activités culturelles.

A cet effet, une convention relative au financement d'une association a été signée le 11 mars 2025. Or, une erreur dans la rédaction de la convention a été constatée. Il est indiqué que les 5 000 € sont accordés pour l'organisation de la semaine culturelle franco-portugaise, dans le cadre du Printemps de l'Europe.

Il convient donc de modifier la convention n° 25-131 du 11 mars 2025 par voie d'avenant pour indiquer que les 5 000 € sont destinées au financement des activités culturelles de l'association.

Le Service de Gestion Comptable de Dijon Métropole a informé la Ville que le numéro SIRET figurant sur la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens n° 23-010 du 30 décembre 2022 conclue entre la ville de Dijon et le Grésilles Football Club est erroné et qu'il convient de procéder à sa modification par voie d'avenant en reprenant la dénomination actuelle de l'association

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide :

- **d'accorder** les subventions et d'approuver leurs modalités de versement telles que proposées dans les tableaux annexés au présent rapport ;
- **d'autoriser**, Madame la Maire, ou par délégation les adjoints concernés, à signer les conventions de financement, en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et de son décret d'application n° 2001-495 du 6 juin 2001 ;
- **d'autoriser** Madame la Maire, en cas d'excédent dégagé par l'association sur l'action réalisée, à diminuer le montant du solde de la subvention à hauteur de cet excédent,
- **d'approuver** l'avenant n° 1 à la convention relative au financement d'une association n° 25-131 du 11 mars 2025 à intervenir entre la ville de Dijon et l'association Union Luso Française Européenne et **d'autoriser** Madame la Maire à signer, ou par délégation l'adjoint(e) concerné(e), ledit avenant,
- **d'approuver** l'avenant n°3 à la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens n° 23-010 du 30 décembre 2022 à intervenir entre la ville de Dijon et l'association FC Grésilles et **d'autoriser** Madame la Maire à signer, ou par délégation l'adjoint(e) concerné(e), ledit avenant.
- **d'autoriser** Madame la Maire, ou par délégation les adjoints concernés, à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

SCRUTIN	POUR : 55	ABSTENTION : 1
	CONTRE : 3	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 6 PROCURATION(S)	